

**Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke**

**Procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke tenue le 19 septembre 2019 à 13h30 au centre administratif de la Régie, située au 107, chemin Maine Central à Bury.**

**Présence :**

- M. Steve Lussier, délégué Ville de Sherbrooke – par voie téléphonique
- Mme Karine Godbout, déléguée Ville de Sherbrooke
- M. Julien Lachance, délégué Ville de Sherbrooke
- M. Robert Roy, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Walter Dougherty, délégué MRC du Haut-Saint-François
- Mme Nathalie Bresse, déléguée substitut MRC du Haut-Saint-François

**Personnes ressources :**

- M. Denis Gélinas, directeur des projets majeurs Ville de Sherbrooke et directeur par intérim de Valoris
- Mme Line Chabot, directrice et greffière service des affaires juridiques Ville de Sherbrooke
- Mme Geneviève Morin, secrétaire de Valoris
- M. Louis Longchamps, directeur des communications de Valoris

**1) OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

Le vice-président M. Robert Roy déclare la séance ouverte à 13:35.

**2) ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION :**

L'avis de convocation a été transmis par courriel à chaque délégué.

**3) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**Résolution 2019-09-19-0779**

Proposé et résolu unanimement que l'ordre du jour de la séance du 19 septembre est adopté et déposé.

**Adopté**

**4) PROCÈS-VERBAL :**

**a) Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 22 août 2019 ;**

**Résolution 2019-09-19-0780**

Proposé et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 22 août 2019.

**Adopté**

**5) PÉRIODE DE QUESTIONS – PUBLIC PRÉSENT :**

**Dossier 2019-09-19-0781**

Pendant la période de questions, 2 citoyens ont posé des questions aux membres du conseil d'administration ou ont fait part de leurs commentaires.

**6) DOSSIERS DIRECTION GÉNÉRALE :**

Aucun sujet.

## **7) BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Aucun sujet.

## **8) FINANCES :**

### **8.1) Liste des chèques émis du 15 août au 15 septembre 2019 ;**

#### **Résolution 2019-09-19-0782**

Proposé et résolu unanimement que la liste des chèques émis entre le 15 août et le 15 septembre 2019 soit et est déposée.

**Adopté**

### **8.2) Suivi budgétaire au 31 août 2019 du BO 2019 adopté ;**

#### **Résolution 2019-09-19-0783**

Proposé et résolu unanimement que le suivi budgétaire au 31 août, du budget 2019 adopté, soit et est déposé.

**Adopté**

### **8.3) Liste des contrats comportant une dépense de 25 000\$ et plus adjugés par Valoris ;**

#### **Résolution 2019-09-19-0784**

Proposé et résolu unanimement que :

la liste A – liste des contrats comportant une dépense de 25 000\$ et plus adjugés par Valoris – janvier à août 2019 soit et est déposée.

la liste B – liste des contrats entre 2000\$ et 25 000\$ conclus avec un fournisseur totalisant 25 000\$ depuis le début de l'exercice financier soit et est déposée.

la liste C – liste des contrats entre 2000\$ et 25 000\$ conclus avec un fournisseur ayant atteint 25 000\$ au cours d'un mois précédent en 2019 soit et est déposée.

**Adopté**

## **9) INFRASTRUCTURES :**

### **9.1) Lieu d'enfouissement technique (LET) ;**

#### **a) Tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury – mensuel août / cumulatif 2019 ;**

#### **Résolution 2019-09-19-0785**

Proposé et résolu unanimement que le bilan mensuel et cumulatif au 31 août 2019 du tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury soit et est déposé.

**Adopté**

#### **b) Processus agrandissement LET – Démarche honoraires professionnels Tetra Tech – Exigences supplémentaires MELCC ;**

ATTENDU que les honoraires pour répondre aux exigences supplémentaires du MELCC dépassent de 12,6% (donc plus de 10%) le montant du contrat accordé par le CA à Tetra Tech.

#### **Résolution 2019-09-19-0786**

Proposé et résolu unanimement d'autoriser à Tetra Tech, un montant supplémentaire de 16 100\$, taxes en sus, pour compléter le mandat des études techniques nécessaire pour le projet d'agrandissement du LET, selon le contrat attribué le par la résolution numéro 2018-02-22-0609 datée du 22 février 2018.

**Adopté**

### **c) Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au programme du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) du MAMH – Traitement des eaux de lixiviation ;**

ATTENDU que Valoris a pris connaissance du Guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère ;

ATTENDU que Valoris doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

#### **Résolution 2019-09-19-0787**

Proposé et résolu unanimement

de s'engager à : - Respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;  
- Être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitant ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU ;  
- Réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux ;  
- Assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements ;  
- Payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.

D'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU et d'autoriser le directeur général par intérim, M. Denis Gélinas, à signer tout document en lien avec cette demande.

**Adopté**

### **d) Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au volet 1 programme d'infrastructures municipales (PRIMEAU) du MAMH – Traitement des eaux de lixiviation ;**

ATTENDU que Valoris a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

#### **Résolution 2019-09-19-0788**

Proposé et résolu unanimement

de s'engager à : - Respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;  
- Payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU ;  
- Assumer tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU.

D'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU et d'autoriser le directeur général par intérim, M. Denis Gélinas, à signer tout document en lien avec cette demande.

**Adopté**

#### **9.2) Lieu d'enfouissement sanitaire (LES) ;**

Aucun sujet.

#### **9.3) Gestion des eaux de lixiviation ;**

Aucun sujet.

#### **9.4) Centre de tri multimatières ;**

Aucun sujet.

### **9.5) Centre de transfert Sherbrooke ;**

Aucun sujet.

### **9.6) Gestion des biogaz ;**

#### **a) Appui à la filière de financement de projets de valorisation de biogaz en gaz naturel renouvelable (GNR) porté par ÉNERGIR ;**

ATTENDU qu'il est important de pouvoir bénéficier d'une aide financière conséquente du gouvernement du Québec pour la mise en œuvre de projets de valorisation du biogaz pour les transformer en gaz naturel renouvelable (GNR) ;

ATTENDU qu'Énergir représente un interlocuteur pertinent dans ce processus auprès du gouvernement du Québec ;

#### **Résolution 2019-09-19-0789**

Proposé et résolu unanimement de supporter la démarche d'Énergir auprès du gouvernement du Québec visant à réunir les conditions de succès pour la production de gaz renouvelable au Québec.

**Adopté**

### **9.7) Gestion des matières résiduelles organiques (MRO) ;**

Aucun sujet.

### **9.8) Parc Éco-industriel ;**

Aucun sujet.

### **9.9) Site de Bury ;**

Aucun sujet.

## **10) RÈGLEMENTS ;**

### **a) Règlement n° 5-1 modifiant le Règlement n° 5 de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke ;**

Après mention de l'objet du règlement par le directeur général,

Considérant que le président, Steve Lussier, a donné l'avis du règlement n° 5-1 et a déposé le projet de ce règlement le 22 août 2019 conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ;

#### **Résolution 2019-09-19-0790**

Proposé et résolu unanimement que le Règlement n° 5-1 soit adopté, enregistré et copié au long au livre des règlements de la Régie, sous le numéro 5-1, qu'il soit revêtu du sceau de la Régie, signé par le président du conseil et le directeur général et déposé sous la garde de ce dernier.

**Adopté**

## **11) DEMANDES DES DÉLÉGUÉS ;**

Aucune demande.

## **12) AFFAIRES NOUVELLES ;**

Aucun sujet.

## **13) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE ;**

L'assemblée est levée à 14:15.

---

M. Robert Roy, vice-président

---

M. Denis Gélinas, secrétaire-trésorier par intérim